

*Pôle communication*  
24.65.42

Mercredi 15 avril 2026

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Christopher Gygès, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 15 avril, a :

- examiné **un** avant-projet de loi du pays ;
- adopté **un** projet de loi du pays ;
- arrêté **un** projet de délibération du Congrès ;
- adopté **quatre** délibérations du gouvernement ;
- adopté **26** arrêtés ;
- examiné **20** dossiers d'étrangers ;
- émis **un** avis.

### Avant-projet de loi du pays

---

#### Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un avant-projet de loi du pays modifiant le chapitre V du titre IV du livre I<sup>er</sup> du code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie (baux commerciaux).

➤ *Voir le communiqué détaillé « Un nouvel indice pour éviter l'augmentation des loyers commerciaux, industriels et artisanaux ».*

### Projet de loi du pays

---

#### Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a adopté un projet de loi du pays portant diverses dispositions d'ordre fiscal, domanial et douanier.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Des dispositions fiscales, domaniales et douanières mises à jour pour soutenir l'économie et l'investissement et simplifier les procédures ».*

## Projet de délibération du Congrès

---

### Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a adopté une délibération du Congrès approuvant le schéma directeur de la pêche hauturière en Nouvelle-Calédonie.

La pêche hauturière représente un secteur économique et social clé pour la Nouvelle-Calédonie, avec un volume moyen annuel de 2 500 tonnes de thonidés pêchés, un chiffre d'affaires global de 1,4 milliard de francs et 600 emplois directs et indirects.

La pérennité de cette filière repose à la fois sur la mise en place d'une gestion durable de la ressource mais également sur la mise en œuvre d'une politique adaptée d'accompagnement du secteur.

À ce titre et pour répondre à la multiplicité des enjeux de la pêche hauturière, la Nouvelle-Calédonie a souhaité se doter d'une feuille de route pour la filière. Elle a ainsi engagé dès 2022 une démarche de concertation inclusive associant les directions et services des administrations concernées (État, gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et provinces), les établissements publics et chambres consulaires et les professionnels. L'objectif était de doter la Nouvelle-Calédonie d'une feuille de route pour la pêche hauturière.

Pilotés par le service du Parc naturel de la mer de Corail et de la pêche (SPNMCP), ces travaux ont abouti, sur la base d'un diagnostic partagé, au schéma directeur de la pêche hauturière en Nouvelle-Calédonie. Il constitue le cadre de référence stratégique pour une politique des pêches de la Nouvelle-Calédonie qui prend en compte l'enjeu social, l'enjeu économique et l'enjeu de la gestion de la ressource et de l'environnement.

Ce schéma directeur s'articule autour de 12 enjeux regroupés en trois grandes catégories :

- sociale ;
- économique ;
- environnementale.

13 objectifs stratégiques déclinés en 31 objectifs opérationnels sont associés à ces enjeux :

1. Développer une offre de formation professionnelle (initiale et continue) adaptée au contexte local ;
2. Promouvoir la filière et ses métiers ;
3. Définir un cadre et proposer des conditions de travail motivantes et adaptées aux besoins de la filière ;
4. Fournir une protéine de qualité à la population calédonienne ;
5. Améliorer la structuration de la profession et assurer une bonne gouvernance de la filière ;
6. Développer et disposer de la connaissance de la ressource et de l'activité de pêche ;
7. Assurer une gestion optimale des pêches à l'échelle locale et internationale ;
8. Limiter l'impact de l'activité de pêche sur la ressource et l'environnement ;
9. Surveiller et contrôler les activités de pêche ;
10. Doter la filière hauturière d'un pôle de compétence économique moderne ;
11. Valoriser les produits, coproduits et déchets de la filière hauturière ;

12. Développer les marchés rentables et structurer les circuits de distribution et de commercialisation ;
13. Disposer d'un système d'aides publiques et d'une fiscalité adaptée.

Le schéma directeur de la pêche hauturière en Nouvelle-Calédonie est accompagné d'un plan d'action qui précise les mesures à mettre en œuvre, les échéanciers, les indicateurs d'impacts ainsi que les moyens nécessaires, des structures représentatives et des entreprises.

## Délibérations du gouvernement

---

### Au visa d'Alcide Ponga, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant la cour administrative d'appel de Paris pour **une** affaire et devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour **neuf** affaires.

## Arrêtés du gouvernement

---

### Au visa d'Alcide Ponga, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° AG-2026-SCAI-0296 du 25 mars 2026 sollicitant l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès de la Nouvelle-Calédonie et l'inscription par priorité en séance publique de six textes.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a sollicité l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès de la Nouvelle-Calédonie.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a sollicité l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès de la Nouvelle-Calédonie et l'inscription par priorité en séance publique de trois textes.

### Au visa d'Alcide Ponga, président du gouvernement et de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la prise en charge du transport des personnes extérieures à la collectivité accueillies dans le cadre de la 42<sup>e</sup> réunion du conseil des arts et de la culture du Pacifique, qui s'est déroulée du 31 août au 7 septembre 2025 à la Communauté du Pacifique (CPS).

## Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a complété l'arrêté modifié n° 2017-225/GNC du 17 janvier 2017 établissant la liste des associations culturelles éligibles aux dispositions du mécénat (article Lp. 136-3 du code des impôts de Nouvelle-Calédonie).

Les quatre missions religieuses ou associations culturelles suivantes sont ajoutées à la liste :

- Assemblée de Dieu de Poindimié ;
- Assemblée de Dieu de Touho ;
- Fraternité sacerdotale Saint-Pie X - Section Nouvelle-Calédonie (FSSPX - NC) (anciennement dénommée Mission de Nouvelle-Calédonie du district de Nouvelle-Zélande de la fraternité sacerdotale de Saint Pie X) ;
- Hnaizianu Alliance scolaire.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a donné quitus de sa gestion pour l'année 2025 à Pierre Emery, gestionnaire du service de la régie locale des tabacs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les modalités de gestion de la fiscalité des hydrocarbures pour les entreprises liées par un contrat de tâcheronnage dans le secteur minier.

Le texte complète l'application de la loi du pays n° 2006-5 du 29 mars 2006 portant réforme de la fiscalité des produits pétroliers, en précisant les modalités de gestion de l'exonération de la taxe additionnelle sur les produits pétroliers (TAPP).

L'objectif est d'encadrer de manière cohérente et opérationnelle le dispositif d'exonération de la TAPP pour les entreprises réalisant des travaux de tâcheronnage dans le secteur minier, à savoir les entreprises qui exercent des activités relevant :

- de l'exploration, de l'extraction et de l'exportation des substances concessibles ;
- de la métallurgie des minerais : recherche, exploitation, traitement physique ou chimique des minerais ainsi que, le cas échéant, transformation des produits semi-finis, exportation des produits de l'exploitation : minerais, produits semi-finis et produits finis.

Le texte prévoit des mécanismes de contrôle via des attestations mensuelles et des visas de la direction de l'Industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC), ainsi que la régularisation de la taxe en cas de non-conformité, afin d'assurer une fiscalité fidèle et traçable.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté portant application de l'article Lp. 127-2 du code des impôts de la Nouvelle-Calédonie.

Le texte définit les modalités d'application de l'abattement fiscal de 20 % instauré par le code des impôts de la Nouvelle-Calédonie afin de renforcer l'attractivité médicale du territoire en faveur des professionnels de santé exerçant une spécialité reconnue en situation

de pénurie.

Les deux spécialités médicales considérées comme pénuriques sont la dermatologie et vénéréologie ainsi que l'ophtalmologie. Le manque de praticiens dans ces domaines entraîne des délais de rendez-vous excessifs et une insuffisance de l'offre de soins susceptible d'altérer la santé publique.

Les médecins exerçant ces spécialités sont ainsi éligibles à ce dispositif d'incitation fiscale sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.

Le texte précise les justificatifs qu'ils doivent produire pour bénéficier de l'abattement fiscal de 20 %.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé la Sarl VPI (Valorisation des produits industriels) au bénéfice des dispositions des articles Lp. 45 ter 1 et Lp. 45 ter 2 du code des impôts, dans le cadre du projet d'acquisition de matériels et de réalisation de travaux destinés à la création d'une ligne de transformation de scories en produit abrasif, en vue de leur exportation.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris diverses mesures de soutien économique.

### **Au visa d'Isabelle Champmoreau et d'Adolphe Digoué, membres du gouvernement**

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté en application de la loi du pays n° 2025-21 du 16/10/2025 relative à l'identification et à la cession des carnivores domestiques et de la délibération n° 523 du 20/11/2025 relative à l'identification des carnivores domestiques.

Le texte a pour objet de :

- définir les livres généalogiques reconnus par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (le livre des origines français (LOF) et le livre officiel des origines félines (LOOF)) ;
- lister les catégories de données enregistrées dans le fichier calédonien d'identification des chiens et des chats ;
- préciser les modalités de déclaration des expositions ou de toute autre manifestation consacrée aux carnivores domestiques ainsi que les pièces justificatives devant accompagner ces déclarations ;
- préciser les modalités de déclaration auprès du service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire (SIVAP) de la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) et d'enregistrement par le SIVAP des éleveurs de carnivores domestiques et des associations de protection animale ou toute fondation consacrée à la protection des animaux, ainsi que les pièces justificatives devant accompagner ces déclarations ;

- fixer le modèle du document d'identification d'un carnivore domestique ainsi que les modèles des formulaires de déclaration, nécessaires à la bonne application du corpus réglementaire.

### Au visa de Naïa Wateou, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget primitif de l'exercice 2026 de l'institut de formation à l'administration publique (IFAP).

### Au visa de Jérémie Katidjo Monnier, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté le programme prévisionnel 2026 du fonds de soutien à la politique de l'eau partagée (fonds PEP).

Le budget prévisionnel du fonds PEP pour l'année 2026 est arrêté à la somme de 588 010 617 francs en dépenses et 171 500 000 francs en recettes.

Il s'articule autour de trois axes :

1. La gestion de l'eau et du domaine public de l'eau (DPE), comprenant le dispositif d'intervention dans les cours d'eau, les moyens de contrôle et de gestion du domaine (budget RH), les servitudes du DPE, ainsi que des moyens relatifs aux interventions et au fonctionnement du service de l'eau ;
2. La prévention des risques liés à l'eau, comprenant le suivi des pollutions, la délimitation des périmètres de protection des eaux et la cartographie des zones inondables ;
3. La mise en œuvre de la politique de l'eau partagée, comprenant les dispositifs de restauration des bassins versants, d'équipement et d'accompagnement de la PEP, d'accompagnement à la mise en œuvre de la loi du pays DPE, ainsi que les crédits dédiés à l'appel à projets participatif, aux projets et études MISE (Mission interservices de l'eau), à l'organisation du prochain Forum de l'eau et aux actions de communication, aux actions relatives à la convention de coopération opérée entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'Office français de la biodiversité.

Par ailleurs, compte tenu de la situation budgétaire de la collectivité, il est inscrit un versement de 50 millions de francs du fonds PEP vers le budget principal de la Nouvelle-Calédonie.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2024-777/GNC du 10 avril 2024 relatif au cadre d'intervention pour différents dispositifs de subventionnement du fonds de soutien à la politique de l'eau partagée (PEP).

Cette révision s'inscrit dans l'accompagnement de la mise en œuvre de la nouvelle réglementation relative au domaine public de l'eau (DPE) et à la protection de la ressource en eau. Elle répond également aux attentes exprimées lors du Forum de l'Eau 2025.

Cette évolution comprend :

- La modification des barèmes d'intervention relatifs aux diagnostics de bassin versant et aux diagnostics hydrauliques par l'augmentation du taux de contribution et du

plafond d'intervention, respectivement fixés à 80 % du montant de l'étude et à trois millions de francs par opération et par an ;

- L'ajout de plusieurs barèmes d'intervention pour la mise en œuvre des actions suivantes :
  - La déclaration d'installations, ouvrages, travaux, activités (IOTA) dont la contribution est fixée à 10 000 francs par déclaration de IOTA, dans la limite d'un plafond d'un million de francs par demandeur.
  - Les notices et études d'impact IOTA dont la contribution est fixée à 80 % du montant de l'étude, dans la limite d'un plafond de trois millions de francs par opération.
  - Les relevés bathymétrique et topographique dont la contribution est fixée à 50 000 francs par IOTA ou à 100 000 francs par kilomètre de cours d'eau, dans la limite d'un plafond de trois millions de francs par opération.
  - L'évaluation de la qualité de l'eau de la ressource dont la contribution est fixée à 70 000 francs pour une analyse standard ou à 250 000 francs pour une analyse complète, dans la limite d'un plafond de 300 000 francs par opération.
  - L'étude préalable à la mise en place d'un périmètre de protection des eaux (PPE) dont la contribution est fixée à 80 % du montant de l'étude, dans la limite d'un plafond de deux millions de francs par opération.
  - La formation de « compétences Eau » dont la contribution est fixée à 80 % du montant des frais d'inscription, dans la limite d'un plafond de 500 000 francs par agent.

De plus, afin de faciliter la mise en œuvre des barèmes d'intervention, un mandat est accordé au président du comité de l'eau avec un accord favorable de principe pour assurer l'attribution des subventions prévues par les barèmes, dans la limite de 500 000 francs par opération.

## Au visa de Jérémie Katidjo Monnier et de Samuel Hnepeune, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'Institut de recherche pour le développement (IRD) à mener les campagnes scientifiques MEGACAL dans le parc naturel de la mer de Corail.

Les campagnes scientifiques MEGACAL s'inscrivent dans la continuité des premiers travaux menés en 2025 dans le cadre du programme intitulé « Suivi de la mégafaune dans le parc naturel de la mer de Corail » financé par l'État, via le Fonds vert et le programme France nation verte, l'Office français de la biodiversité (OFB), l'Institut de recherche pour le développement (IRD), le WWF et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Les campagnes MEGACAL portent conjointement sur les volets mammifères marins et requins. Elles ont pour objectif d’approfondir les connaissances sur l’écologie de ces populations au sein du parc naturel de la mer de Corail (PNMC) et des régions limitrophes, notamment par l’étude de leur connectivité, de leur dynamique démographique et de l’occupation saisonnière de leurs habitats.

Les missions prévues en 2026 visent à consolider les résultats obtenus en 2025, notamment en complétant les données d’échantillonnage biologique et de photo-identification et en relevant les enregistrements des capteurs et dispositifs préalablement déployés.

Les travaux prévus seront réalisés dans le cadre de trois missions de 18, 17 et 15 jours menées à bord du navire *Antéa* :

- dans les atolls d’Entrecasteaux du 24 avril au 11 mai 2026 ;
- dans l’archipel des Chesterfield du 29 juillet au 14 août 2026 ;
- aux abords du mont Ellet, de l’île de Walpole et du récif Durand du 10 au 21 septembre 2026).

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la société Reef Pulse S.A.S à mener les campagnes AIPANEMA 4, 5 et 6 dans le parc naturel de la mer de Corail.

La société Reef Pulse SAS est une entreprise française créée en 2021 à l’île de la Réunion. Elle développe des techniques de suivi des écosystèmes marins par l’enregistrement du bruit émis par la faune marine. En 2023, cette société a été bénéficiaire d’un financement européen « Bestlife2030 », pour la réalisation d’un projet dénommé AIPANEMA (Artificial Intelligence and Passive Acoustics for NEw Management Actions) consistant à installer et suivre pendant deux ans, dix hydrophones localisés sur trois sites du parc naturel de la mer de Corail : les atolls d’Entrecasteaux, les récifs du plateau des Chesterfield et les récifs de l’île de Walpole.

L’objectif est de suivre l’état de santé des récifs coralliens et les mouvements de la mégafaune marine (tortues et mammifères marins).

Conçu premièrement en appui du programme de suivi de la mégafaune du parc naturel de la mer de Corail conduit par l’IRD pour le compte de la Nouvelle-Calédonie, le projet AIPANEMA a été adapté pour contribuer également au suivi des récifs sur les trois sites concernés.

La phase opérationnelle du projet a démarré en 2025, avec trois campagnes, menées sur les trois sites d’étude, conjointement avec les campagnes pilotées par l’IRD sur les volets mammifères marins et requins (MEGACAL) du programme intitulé « Suivi de la mégafaune dans le parc naturel de la mer de Corail ».

Les missions prévues en 2026 seront également menées conjointement avec les trois campagnes MEGACAL. Elles ont pour objectifs de récupérer les données enregistrées sur les dix dispositifs acoustique depuis leur déploiement en 2025 et à y effectuer des opérations de maintenance (remplacement des batteries/piles et des cartes mémoire), puis à réinstaller ces dispositifs à l’identique pour une année supplémentaire d’enregistrement.

Les travaux prévus seront ainsi réalisés conjointement avec les campagnes scientifiques MEGACAL menées à bord du navire *Antéa*, sur les trois périodes suivantes:

- dans les atolls d'Entrecasteaux du 24 avril au 11 mai 2026 (AIPANEMA 4) ;
- dans l'archipel des Chesterfield du 29 juillet au 14 août 2026 (AIPANEMA 5) ;
- aux abords de l'île de Walpole du 10 au 24 septembre 2026 (AIPANEMA 6).

### Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accepté le don fait par un ancien géomètre-expert de deux mires de nivellement Invar de 3 mètres à code-barre LEICA, ainsi que leur caisse de transport.

Ces équipements seront affectés au service topographique de la direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) et intégrés dans l'inventaire du service. Ils pourront potentiellement être utilisés par l'équipe de géomètres dans le cadre d'opérations de nivellement de précision.

### Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention d'un montant de 500 000 francs à l'association Tiare Santal Pacific, dans le cadre de la participation de cette troupe de danse traditionnelle au festival Taputapuatea sur l'île de Rarotonga aux Îles Cook, du 3 au 10 avril 2026.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a transféré la propriété du toit de scène de la Nouvelle-Calédonie à la société HP Services SARL.

Ce toit de scène acheté en 2010, était jusqu'en 2024 mis à disposition des prestataires et producteurs d'événements, selon différentes modalités, pour l'organisation d'événements culturels.

Aujourd'hui en fin de vie et dans l'objectif d'une remise en état afin de permettre son utilisation dans des conditions acceptables, la Nouvelle-Calédonie en transfère gracieusement la propriété à la société HP Services SARL qui en assurera la gestion.

En contrepartie de ce transfert, l'opérateur privé s'engage à réserver des créneaux spécifiquement destinés à l'utilisation du toit de scène par la Nouvelle-Calédonie ou ses partenaires.

### Au visa de Samuel Hnepeune, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la prise en charge des frais de dépenses relatives à la logistique de la mission AFPA Village des solutions, en novembre 2025.

Pour rappel, cette mission s'inscrit dans le cadre du projet de création d'un village des solutions, tiers lieu ayant vocation à mettre en synergies les acteurs de la formation et de l'insertion afin de proposer une offre de service intégrée aux publics concernés et des solutions adaptées au territoire.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la prise en charge des dépenses afférentes à la tenue de la formation dispensée par l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP) en novembre 2025, afin de développer les compétences générales des agents de contrôle, dans le cadre de leurs missions d'inspections du travail.

Cette formation s'inscrit dans le cadre d'une convention-cadre pluriannuelle avec l'INTEFP.

### **Au visa de Claude Gambey, membre du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a retiré l'agrément des deux sociétés de transports terrestres suivantes, en raison de leur liquidation judiciaire :

- SARL Centre Nord Ambulances ;
- SARL Païmboue Ambulances.

## **Arrêtés de nomination**

---

### **Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Jean-Sébastien Baille en qualité de directeur par intérim de l'Industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC) pour une durée de six mois.

### **Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a Jeenah Case en qualité de directrice adjointe par intérim de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie (DPJEJ) pour une durée de six mois.

## **Arrêté de désignation**

---

### **Au visa de Naïa Wateou, membre du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2026-DCCFC-0040 du 18 février 2026 constatant la composition nominative du comité de gestion du fonds de soutien à la production audiovisuelle.

Le suppléant de l'assemblée de la province Sud Andy Bonhomme est remplacé par Maxim Banck.

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

---

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis **20** avis favorables sur des demandes de visa long séjour ou titres de séjour.

## Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

---

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le projet de décret portant actualisation et indexation du niveau de ressources dont le ressortissant de pays tiers doit justifier disposer pour être admis au séjour pour un motif d'études.

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Alcide Ponga, président du gouvernement**

Secteur du droit civil, du transport aérien domestique, du suivi des questions liées au transport aérien international et à la promotion internationale de la Nouvelle-Calédonie ; relations avec les collectivités, le Congrès et le conseil économique, social et environnemental ; sujets en lien avec la francophonie ; stratégie minière ; relations extérieures, sécurité civile.

### **Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de l'économie, du budget, des finances et des comptes sociaux ; sujets liés à la politique énergétique, au numérique, au commerce extérieur et à l'attractivité de la Nouvelle-Calédonie.

### **Isabelle Champmoreau**

Secteurs de l'enseignement et des questions relatives à l'enseignement supérieur ; protection de l'enfance ; sujets liés à la famille et à l'égalité entre les femmes et les hommes ; cause du bien-être animal.

### **Naïa Wateou**

Secteurs du travail, de l'emploi, de la fonction publique et du handicap ; des questions liées à l'autonomie et à l'inclusion des personnes en situation de handicap et de dépendance ; questions liées au secteur de l'audiovisuel ; suivi de la structuration de l'économie sociale et solidaire.

### **Jérémie Katidjo Monnier**

Secteurs de la transition écologique et du changement climatique ; développement durable ; biodiversité ; gestion et valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; politique de l'eau ; transition alimentaire.

### **Petelo Sao**

Secteurs de la construction, de l'habitat et de l'urbanisme ; suivi du patrimoine immobilier et des moyens de la Nouvelle-Calédonie ; innovation technologique et transformation numérique de l'administration ; modernisation de l'action publique ; évaluation des politiques publiques.

### **Gilbert Tyuienon**

Secteurs du transport terrestre et des infrastructures publiques qui y sont liées ; prévention routière ; suivi du « Fonds Nickel ».

### **Mickaël Forrest**

Secteurs de la jeunesse, des sports et de la culture ; suivi des questions liées à la citoyenneté.

### **Samuel Hnepeune**

Questions liées aux affaires maritimes ; infrastructures maritimes, portuaires et aéroportuaires ; questions liées à la recherche et à la valorisation des ressources naturelles ; formation professionnelle.

### **Adolphe Digoué**

Secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; pilotage et suivi du Fonds d'électrification rurale.

### **Claude Gambey**

Secteurs de la santé et de la protection sociale ; suivi du plan Do Kamo « Être épanoui » ; politique de solidarité ; affaires coutumières et relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers en lien avec le président du gouvernement.